

De Source Sûre



Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

La période estivale Vauginoise animée avec succès par le comité des fêtes s'achève, et c'est aussi la rentrée pour l'équipe municipale qui reste motivée, dynamique, et engagée dans de nombreux projets pour notre commune.

En effet, la finalisation de l'achat du bar de la place de la mairie devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année, afin de réaliser « notre bistrot de pays ».

Nous sommes bien sûr dans l'attente de subventions pour nous permettre de mener à bien ce beau projet.

Egalement ce sera la fin des travaux de restauration de l'église courant du mois d'octobre. D'ailleurs je profite de cet éditto, pour inviter les villageois ainsi que les entreprises ayant participé aux travaux, à une inauguration le 25 octobre 2014 à 11h.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une rentrée des plus agréables.

Philippe AUPHAN

	pages
Conseils municipaux	2
Les associations	7
Comité des fêtes	9
Les infos...	11
Expo 11 novembre	11
Joies et peines	13
Manifestations	18
A votre service...	20

Conseils municipaux

Les comptes rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie, et sur le site internet de la mairie de Vaugines.

www.vaugines.fr

► Compte rendu du 22 juin 2014

◆ Elections des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mohamed MALLEM, Corinne LE BRUN FREDDI, Christopher DAVO, Tristan RIQUE

b) Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

Philippe AUPHAN, Mohamed MALLEM, Laurence OCCELLO

Philippe AUPHAN, Mohamed MALLEM, Laurence OCCELLO ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.



c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Corinne LEBRUN FREDDI, Serge NARDIN, Frédérique ANGELETTI

Corinne LEBRUN FREDDI, Serge NARDIN, Frédérique ANGELETTI ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

► Compte rendu du 26 juin 2014

◆ Tarif et règlement intérieur des temps activités périscolaires

Ces activités seront encadrées par quatre intervenants rémunérés les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

Pour une gestion rationnelle de ces activités, il importe que l'engagement des parents à faire

participer leurs enfants soit pris pour l'année scolaire.

La municipalité a opté pour un tarif annuel forfaitaire de 25 € pour 1 enfant et de 35 € pour 2 enfants et plus.

Après avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur, le tarif des Temps Activités Périscolaires et le nombre d'intervenants.

Directeur de la publication : Philippe AUPHAN

Impression : Mairie de Vaugines

Comité de rédaction : Corinne LE BRUN-FREDDI - Frédérique ANGELETTI - Virginie TOUSSAINT

Conception, mise en page : Bernard LE BRUN-FREDDI

Comité de lecture : Janine VOLPATTI - Serge NARDIN

◆ Acquisition du bar de la fontaine

Le projet d'acquisition de la parcelle B 179, place de la mairie pour l'aménagement d'un bistrot de pays et la réhabilitation de deux logements servira à recréer un lieu de vie et de rencontre qui manque actuellement sur la commune.

Les 2 logements seront conventionnés en P.L.U.S. Ceci permettra de garantir la location à des ménages aux revenus modestes.

Ainsi, cette opération s'inscrit dans un projet global qui complétera l'offre de logement locatif social tout en proposant un véritable lieu de convivialité qui va restaurer le lien social.

La valeur vénale de l'immeuble avec le fonds de commerce a été estimée par le service des domaines à 322 100 €, soit 259 500 € pour l'immeuble et 62 600 € pour le fonds de commerce.



Considérant que cet immeuble est situé au centre du village, d'accès facile pour les véhicules de livraison, le prix de vente, après négociation, pour une cession

amiable, a été arrêté à 325 000 € pour l'immeuble et 25 000 € pour le fonds de commerce.

Devant l'importance de cette dépense, il semble possible de solliciter l'aide du Conseil Régional et du Conseil Général dans le cadre de l'avenant 2014 à la contractualisation 2012-2014 départementale.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition de ce bien et adopte le plan de financement.

◆ Projet d'acquisition parcelle Cours Saint Louis

Le projet d'acquisition de 102 m² de la parcelle B 1287, Cours Saint Louis permettra un accès piéton entre le cours Saint Louis et la rue des Grottes et l'aménagement d'une petite place rue des Grottes.

La parcelle B 1287 d'une contenance totale de 450 m² a été estimée par le service des domaines à 130 000 €.

L'acquisition se fera à l'amiable, à savoir 45 000 euros pour 102 m² et sera supérieure à l'estimation des domaines.

Proposition à l'assemblée de demander une aide financière de 11 787 €, soit 40 % du montant de l'estimation des domaines, auprès du Conseil Régional dans le cadre du fonds d'intervention spécifique à l'amélioration du cadre de vie et à la revitalisation des centres anciens.

◆ Travaux de maintenance de la forêt communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux à réaliser au cours des années 2014 et 2015 en forêt communale et présenté par l'O.N.F. Ce programme consiste en la création d'un périmètre de la forêt communale.

Ces travaux sont estimés à 5 100 € HT soit une dépense annuelle de 2 500 € HT par an.

◆ Attributions des subventions

Après examen des dossiers, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Lire à Capello : 2 000 € (2 abstentions)

Comité des Fêtes : 8 000 €

(M. PELLEGRIN membre du bureau du comité des Fêtes n'a pas pris part au vote)

► Compte rendu du 10 juillet 2014

En témoignage de soutien à Marie-Claire MAURIZOT, 1ère Adjointe sortante et à ses proches, monsieur le Maire demande une minute de silence au Conseil Municipal pour son père Monsieur MAIQUES décédé des suites d'une longue maladie.

◆ Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

83% des enfants sont inscrits aux activités périscolaires ce qui permet à la commune de proposer les animations artistiques, culturelles et sportives envisagées.

La commune a sollicité des prestataires indépendants locaux pour intervenir sur ces TAP, une convention fixant les conditions techniques et financières va être passée avec les intervenants.

INTERVENANTS	TAP	COUT PAR SEANCE
Anne Marie CASTANET « Les Champs du chant »	initiation chant	30 €
Jocelyne MORAWIAK « Place des Arts »	lecture et arts plastiques	30 €
Sabine GELMAN « GV Gym »	expression corporelle	30 €
Rémy BRITY « Loisirs et Animations »	initiation multisports	18,75 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide les animations proposées et autorise le maire à signer une convention avec les prestataires retenus.

◆ Offre de concours de monsieur CILIA pour l'extension du réseau d'eau RD56

Monsieur CILIA ayant adressé le 26 juin 2014 son offre de concours, monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette offre. Accord à l'unanimité du conseil municipal

◆ Modification du plan de financement des travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mai 2014 sollicitant une aide du Conseil Général de 20 983.20 € pour les travaux de voirie estimés à 26 229 euros hors taxe.

Le Conseil Général, dans un courrier du 7 juillet 2014, indique qu'une subvention de 15 737,40 € pourrait nous être accordée. Il convient donc de revoir le plan de financement en conséquence.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le plan de financement.

◆ Dispositions de la loi ALUR relatives au PLU intercommunaux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) a été promulguée le 24 mars dernier et publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014.

Parmi les principales dispositions de cette loi figure la possibilité de transférer la compétence des

PLU communaux aux établissements publics de coopération intercommunale, la Communauté de Communes « Les Portes du Luberon » pour ce qui nous concerne.

En effet la nouvelle loi, par son article 136, prévoit que « *la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent* ».

Il précise que les élus communautaires ont, à l'unanimité, toujours souhaité que le PLU reste de la compétence des communes, la maîtrise de l'urbanisme à l'échelon local étant en effet indispensable au développement d'un territoire communal.

Il propose que le Conseil Municipal se prononce rapidement dans ce sens et invite les membres présents à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de conserver la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme,
- refuse le transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes « Les Portes du Luberon » qui aboutirait à la mise en place d'un PLU intercommunal.

► Compte rendu du 11 septembre 2014

◆ Tarif du raccordement au réseau d'eau route de Lourmarin

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du réseau d'eau route de Lourmarin et propose de fixer le tarif de raccordement au réseau à 1 500 €.

◆ Décisions modificatives au budget primitif

Budget général de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014

Comptes dépenses

Nature	Montant
Travaux église	121970 €

Comptes recettes

Nature	Montant
Subvention du département	15537 €
Subvention de la région	50600 €
Dotations d'équipement des territoires ruraux	6189 €
Dons et legs en capital	21000 €
Taxe d'aménagement	6817 €
TLE	10154 €
FCTVA	11473 €

◆ Don de l'association « les amis de l'église Saint Barthélémy »

Monsieur le Maire rappelle que l'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélémy » a pour vocation de recueillir des fonds pour participer au financement des travaux de restauration de l'église.

L'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélémy » a fait savoir qu'elle était en mesure d'apporter un soutien financier pour la 3^{ème} tranche des travaux.

L'aide ainsi consentie a été arrêtée à la somme de 21 000 euros, représentant 8.30 % du montant total prévisionnel HT des travaux éligibles.

◆ Marché de travaux de voirie 2014

Monsieur le Maire rappelle la délibération

du 22 mai 2014 lançant une consultation suivant la procédure adaptée pour le programme de voirie 2014 concernant :

- rue de la Fontaine
- chemin des Réservoirs
- chemin d'accès parking des Trailles
- chemin de Roumagoua
- chemin des Banquets
- chemin du Roucas
- chemin de Saint Barthélémy
- chemin de Maguelonne
- parking et réfection chaussée cours Saint Louis

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offre. Après étude des dossiers, la commission MAPA propose de retenir l'entreprise COLAS MEDITERRANEE - 468 Chemin de Panisset 84130 LE PONTET - pour un montant de 34 219,44 € HT.

◆ Convention avec la SPCAL pour la capture des chiens.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat avec la S.P.C.A.L, pour la capture des chiens errants, est arrivé à expiration.

Il rappelle que ce contrat prévoyait des interventions ponctuelles à la demande, chaque intervention étant facturée 80 €.

Compte tenu de la réglementation en vigueur concernant la divagation des chiens errants qui prévoit que les maires doivent désormais disposer de moyen de capture, de transport et de dépôt et prévoir l'information de la population, il propose de renouveler ce contrat et :

1) de faire intervenir la S.P.C.A.L. ponctuellement à la demande pour :

- la récupération d'un chien chez un particulier, pompier ou vétérinaire,
- la capture d'un chien agressif,
- le ramassage des cadavres de chiens et chats sur la voie publique (-40 kg)

Le coût de chaque intervention étant de 80 euros.

2) d'informer la population sur leur responsabilité en cas de divagation de leurs animaux. (voir article page 10)

◆ **Convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée en 2003 entre le département et la commune permettant de bénéficier des services de la BDP est arrivée à échéance.

Un bilan de conventionnement engagé depuis 2003 a été effectué, et le Conseil Général propose aujourd'hui une nouvelle convention qui a été validée par l'assemblée départementale le 20 septembre 2013 et qui doit permettre de poursuivre le partenariat avec le Conseil Général de Vaucluse.



Ce conventionnement tend à améliorer l'offre de lecture proposée aux Vauclusiens sur l'ensemble du territoire départemental en fixant un cadre de référence permettant de faire évoluer les services aux usagers ; ces derniers étant en quête de nouveaux lieux, largement ouverts et accessibles, pour des besoins d'information, de culture tout autant que de formation tout au long de la vie.



Le service consenti aux communes est gratuit et sont rappelés les engagements de la commune concernant : les locaux (accessibilité, surface, emplacement pour le stationnement du bibliobus...), l'interlocuteur de référence chargé de la gestion de la bibliothèque, qualifications, prise en charge des frais de déplacements, amplitude d'ouverture...), les collections (budget d'acquisition, désherbage régulier, remboursement des documents prêtés perdus ou détériorés), la formation de l'équipe de la bibliothèque, les actions de promotions et d'animations mises en place.

La convention prendra effet à la date de la signature et est valable trois ans, renouvelable après un bilan de fonctionnement effectué conjointement par les deux parties.

◆ **Attribution d'une subvention au Centre Culturel Cucuron Vaugines**

Madame OCCELLO, déléguée auprès des associations, présente la demande de subvention de Centre Culturel Cucuron Vaugines et propose d'accorder la subvention de 400 € demandée;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Le maire reçoit le vendredi après midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous
La mairie est ouverte au public :**

mardi-jeudi-vendredi de 13 h 30 à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h

**Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr**

Les associations

► Lire a Capello

En juin dernier pour clore notre collaboration avec l'école, une installation a, de façon éphémère, transformé la fontaine du village à la manière de l'artiste Niki de Saint Phalle.



Comme chaque été, la bibliothèque est restée ouverte (merci aux bénévoles) pour accueillir les lecteurs habituels et les vacanciers fidèles. Des échanges sur le problème de la fin de vie ont eu lieu lors de la rencontre avec Denis Levy-Soussan autour de son livre « La Vie etc... ». Une exposition très instructive sur les semences paysannes s'est inscrite dans le travail fait au deuxième trimestre autour de la grainothèque. Celle-ci réouvrira en octobre avec une causerie sur la récolte et la conservation des graines prévue le 18 octobre.

La bibliothèque fonctionne de nouveau à plein régime et les projets sont nombreux :



En septembre : Marie-Astrid Carret expose ses peintures, encres et photos. Le vernissage a eu lieu le samedi 6 septembre à 18 h.

Le bibliobus passera le 16 septembre. Merci de rapporter les livres de la BDP dans la semaine qui précède.

Les rencontres « Coups de cœur » où chacun vient présenter le livre qu'il a aimé ou chercher des idées de lecture reprennent le troisième jeudi du mois à 17 heures

Les nouveaux mots de dis moi dix mots sont arrivés et les amateurs se mettront bientôt au travail d'écriture avec : amalgame, bravo, cibler, grigri, inuit, kermesse, kitsch, sérendipité, wiki et zénitude...

Une conférence sur « les oubliés de 14-18 » le 15 novembre, apportera un autre point de vue à l'exposition sur la grande guerre faite par JP Alamelle.

« Destination grand Nord » : pour ce projet commun aux sept bibliothèques de la CCPL plusieurs manifestations sont prévues du 24 novembre au 15 décembre dans les différents villages.

Rappelons que quatre liseuses électroniques sont disponibles. Si vous voulez relire les classiques c'est un bon moyen, le choix est vaste.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants à Vaugines. N'hésitez pas à venir nous voir. L'inscription à la bibliothèque (6 € par famille) donne accès aussi aux six autres bibliothèques de la Communauté de Communes.

Si vous voulez être tenu au courant des manifestations, indiquez nous votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : bibliotheque@vaugines.net

Bibliothèque Place Capello - 84 rue Vieille 04 90 77 28 13

Horaires d'ouverture : Mardi et jeudi 16 h à 18 h - Mercredi 16 à 19 h - Samedi 15 à 17 h (horaires

► Les amis de St. Barthélemy

Les travaux de restauration de notre église, chère à tous les Vauginois, touchent à leur fin. Cette restauration qui a débuté en février 2013, doit s'achever en octobre 2014, soit 18 mois de travaux qui ont permis au monument de faire peau neuve.

La tranche 1, débutée au mois de février 2013, s'est achevée au mois de juillet de la même année. Il s'agissait principalement de la reprise des fondations des façades Nord et Est, de la réfection des sols Nord et Est par la création d'une calade et de la consolidation du mur du cimetière.

La tranche 2, débutée au mois de septembre 2013, s'est achevée au mois de juillet 2014. Il s'agissait principalement de la restauration de la toiture ainsi que des parties hautes de l'église, la réfection des sols Sud et Ouest par la création d'une calade.

La tranche 3, dernière phase des travaux, a pu se dérouler dans la continuité. Il s'agit principalement de la restauration des chapelles latérales.

La participation de l'association "**Les amis de l'église saint Barthélemy**" au financement des différentes tranches de travaux a été de **59 000€**.

Tout cela a pu être réalisé grâce à l'implication de notre maire Philippe Auphan et de son conseil municipal, de M. Didier Reppelin, inspecteur des monuments historiques, de M. Gaël Robin architecte du patrimoine ainsi que des entreprises exécutantes, spécialistes du patrimoine.

Nous tenons à remercier l'ensemble de ces intervenants, qui ont chacun collaboré à leur mesure à la réussite de ce beau projet.

La finalisation de ces travaux ne constitue pas une fin en soi. Le lien social est une aspiration à laquelle les membres de notre bureau attachent une grande importance. Nous souhaitons que notre association puisse poursuivre ses objectifs d'animation et d'organisation d'événements qui permettent de participer à la vie du village.

Si vous souhaitez en savoir plus, sur notre petite association, nous avons créé

un site Internet : <http://eglisevaugines.1s.fr/>

**Inauguration
25 octobre 11h**

"Des personnes qui travaillent ensemble ne forment pas nécessairement une équipe. Encore faut-il qu'elles soient animées par une communauté d'esprit, d'âme et de goût et qu'il existe une cohésion morale entre elles."

► Atelier peinture

C'est la rentrée : venez peindre le matin
Avec l'association Place des Arts à Vaugines 84160 (matériel fourni)

Contacteur : **Jocelyne Morawiak** Tel : 06.21.14.76.53

Rendez vous à l'ancienne école de Vaugines à 9h30

Horaires de l'atelier : le samedi de 9h30 à 11 h

Pour tous les âges : enfants/ados, adultes

Inscription et 1er atelier : le 6 Septembre 2014



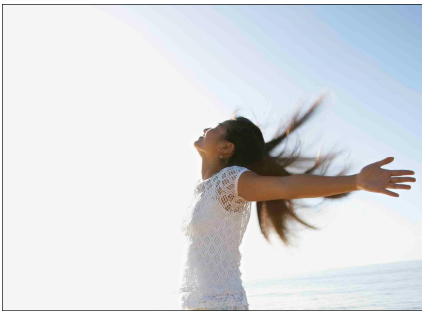
► Les champs du chant

ATELIER CHANT - tous les jeudis de 18H30 à 20H30 - Salle Commune de Vaugines

CHANTER AVEC UNE VOIX LIBÉRÉE PARTAGER LA JOIE DE SE LAISSER CHANTER

Début des cours le jeudi 25 septembre à 18h30 - 1er cours offert

C'est la rentrée....en chantant ?



L'atelier s'adresse à toutes les personnes qui désirent aller à la découverte de leur voix et s'épanouir en chantant.

L'atelier est aussi une approche complémentaire d'un travail choral ou vocal traditionnel.

Aucune connaissance musicale n'est demandée, l'apprentissage des chants se fait par transmission orale.

Répertoire : chants sacrés et profanes du monde.

Animatrice: Anne-Marie Castanet, chanteuse lyrique, formée en Euphonie vocale, intervenante au Centre Ressource d'Aix en Provence.

Renseignements et inscriptions :

06 82 86 95 79, leschampsduchant@gmail.com.

► Comité des fêtes

L'automne est là, et un petit bilan s'impose sur les animations de l'été.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous les membres du comité qui ont œuvré pour que les manifestations se déroulent en bonne harmonie .

Réussite, pour le repas de rue, la marche du 1er mai, et la célèbre course internationale de carrioles qui s'est déroulée dans les rues du village .

Cette année nous avons supprimé la fête votive pour plusieurs causes : baisse de la fréquentation, difficulté à faire venir des forains, prix important des groupes pour leurs prestations et plaintes de certains villageois.

Nous l'avons remplacée, par une manifestation tous les vendredis : apéro musical sur la place du village, une fois tous les quinze jours qui s'est trouvé être une réussite. Les autres vendredis : apéro sur le terrain de boules, avec jeux de sociétés ou parties de boules mais avec moins de fréquentation.

Le comité a investi dans l'achat d'un rétroprojecteur et d'un écran pour passer des films, et après quelques soucis d'ordre pratique, (branchement, vent, etc.) nous avons pu passer Marius et annulé Fanny (pour cause de mistral).

L'an prochain, nous reprendrons la diffusion de films sur le terrain de boules et l'apéro musical sur la place (en fonction de l'ouverture du bar).

Le comité est ouvert à toutes propositions, pour de nouvelles manifestations ou idées afin d'améliorer les existantes .

Prochaines manifestations

A bientôt dans ces rencontres



- Repas de rue (rue des grottes) le 5 octobre 2014
- Marché de Noël avec des animations

Le Président

L'été festif à Vaugines par le Comité des Fêtes !

Tous les vendredis soirs en juin - juillet - août : Apéritifs musicaux
Place de La Fontaine et terrain de boules.

VENDREDI 27 JUIN : Concert Les Robertes, Place de La Fontaine – CCCV + Comité des Fêtes

SAMEDI 28 JUIN : Fête de la Saint-Jean, grillades et musique.

DIMANCHE 13 JUILLET : Soupe au pistou devant l'église

DIMANCHE 27 JUILLET : Course des carrioles : 28 participants.
1^{er} Prix décerné à la plus belle gamelle à notre Gégé national !

VENDREDI 15 AOUT : Apéritif musical Place de la Fontaine,
chansons françaises.

SAMEDI 16 AOUT : Apéro et jeux - Château gonflable offert aux enfants.

DIMANCHE 17 AOUT : Le matin à partir de 10h concours de boules pour les enfants (max 12 ans)
13 participants répartis en 5 équipes. Chaque enfant a reçu en fonction du résultat de son équipe une coupe (plus ou moins grande) remplie de bonbons ! Des sirops les ont désaltérés gracieusement tout au long de la compétition.



Palmarès du concours de boules des enfants :

- 1 Léo – Auguste - Mathilda
- 2 Eloïse – Léon
- 3 Jules – Emile
- 4 Iris – Morgane – Anthony
- 5 Lucien – Zoé – Alexandre

Concours de boules par équipe 3 joueurs 6 boules à partir de 15 h

LUNDI 18 AOUT : Jeux pour les enfants sur la Place de la Fontaine.

Plus de 30 enfants ont participé : tir à la corde, course de relais (œuf et gobelet troué), citron dans l'eau, pièces de monnaie cachées dans la farine (le Comité des Fêtes a offert près de 300€ aux enfants du village !) et traditionnelle bataille d'eau pour finir.

Concours de Longue à partir de 10h

A 21h30 Concert Groupe de rock celtique devant l'église.

LE 20 AOUT : A partir de 19h30, pique-nique et à 21h, projection gratuite du film « MARIUS » (2013)

LE 24 AOUT : Aïoli devant l'église, vif succès avec + de 120 personnes !

LE 31 AOUT : Vide grenier dans le village toute la journée. (+ de 60 exposants)



Avec les beaux jours de septembre, prolongation des « Apéros du vendredi » à la demande générale !

Et rendez-vous le 5 octobre pour le traditionnel « Repas de rue » si le temps le permet !

Les infos...

► Expo du 11 novembre

2014 – ANNEE DU CENTENAIRE 1914-1918

La commune de Vaugines, grâce à la collection privée sur cette période de Jean-Pierre ALAMELLE, a décidé de commémorer et perpétuer le devoir de mémoire en organisant une exposition à la salle commune du 9 au 16 novembre inclus.



► Civisme et respect d'autrui

Du bon usage des petites poubelles



Des petites poubelles sont mises à votre disposition dans tout le village, elles ne doivent servir qu'à y jeter de petits déchets et aucunement vos poubelles ménagères, qui elles, doivent être jetées dans les containers spécifiques. Pour le bien-être des habitants et le respect des conditions de travail des agents du service technique, nous vous remercions de bien vouloir jeter vos déchets aux endroits adéquats.

De même, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter ses gravats dans les containers des poubelles ménagères. Des dérives ont été constatées ces dernières semaines, il serait souhaitable que cela ne se reproduise plus sous peine de poursuites.

Quand le civisme s'affiche

Avis à la population ! Associations, entrepreneurs, musiciens, artistes, cirques, etc., tous ces acteurs utilisent l'espace public pour communiquer, que ce soit sur des panneaux prévus à cet effet ou sur d'autres supports comme la signalisation, les arbres, les vitrines, etc. C'est pratique pour informer son futur public, mais à l'échéance de la manifestation annoncée, merci de pas oublier de retirer les affiches.

► Endetté, surendetté...



Je peux trouver MA SOLUTION

De 14 H à 15 H
Au Centre Médico-Social - 6, chemin St Clair
84120 PERTUIS

Mme FONT et Mme REYNAUD
Conseillères en Economie Sociale et Familiale
Tel .04.90.09.27.00

Jeudi 18 septembre 2014
Jeudi 02 Octobre 2014
Jeudi 23 octobre 2014
Jeudi 06 novembre 2014
Jeudi 27 novembre 2014
Jeudi 18 décembre 2014

Jeudi 15 janvier 2015
Jeudi 29 janvier 2015
Jeudi 12 février 2015
Jeudi 26 février 2015
Jeudi 12 mars 2015
Jeudi 26 mars 2015

Jeudi 16 avril 2015
Jeudi 07 mai 2015
Jeudi 28 mai 2015
Jeudi 11 juin 2015
Jeudi 25 juin 2015
Jeudi 02 juillet 2015

► Protection civile du Vaucluse

La **PROTECTION CIVILE DU VAUCLUSE**, se déplace à Vaugines, et propose de former la population aux « Gestes de Premiers Secours »

Cette formation, aura lieu un **samedi de Janvier 2015**, sur une journée, et accueillera une dizaine de personnes.

Voici le programme de cette Journée :

- la Protection
- l'Alerte
- la Victime s'étouffe
- la Victime saigne abondamment
- la Victime est inconsciente
- la Victime ne respire plus
- la Victime se plaint d'un malaise
- la Victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et articulations....)
- Mise en situation et cas concrets



A la fin de cette journée, un Diplôme de PSC1 (Premiers Secours Civiques de Niveau 1) sera délivré.

Merci de bien vouloir vous faire connaître et vous inscrire en Mairie avant le 15 Novembre 2014.

« Plus on forme des personnes aux Gestes de Premiers Secours, et plus une victime a de chances d'être sauvée »

► Ecole de Vaugines

Pêche à la Truite



Pour fêter le dernier jour d'école avant les vacances estivales, la Carrière BERGIER a offert aux enfants de l'école une journée d'initiation à la pêche. Vendredi 4 juillet, un lâcher de 120 truites a été effectué tôt le matin dans le bassin de l'écluse face à l'église, puis plus de 40 enfants ont pu s'essayer à pêcher, certains avec un vif succès avec plus de 10 poissons attrapés ! et d'autres, rares, moins chanceux sont restés bredouilles ! Heureusement les enfants sont solidaires et toutes les truites ont pu être partagées et chacun est reparti chez lui avec de quoi se rassasier ! D'ailleurs, n'hésitez pas

à nous faire parvenir vos idées de recettes car certaines truites sont encore au congélateur !

Frédérique ANGELETTI remercie très vivement Philippe AUPHAN pour les truites, les enseignantes et toutes les personnes qui sont venues aider à l'organisation de cette folle journée ! Pour la confection des cannes à pêche, l'assistance et la surveillance des enfants, etc... ! et des remerciements encore plus appuyés aux Vauginois qui sont venus nous aider sans même avoir d'enfants dans le groupe. Ce fût une belle occasion d'échanges et de partages de joie, de savoir-faire et de lien social. Nous espérons vivement pouvoir renouveler peut-être encore cette année ou l'année prochaine cette expérience !



► Commission M.A.P.A (Marchés A Procédure Adaptée)

1) Travaux en cours

Extension du réseau d'eau potable sur la RD56

Par délibération du 6 décembre 2013, le Conseil Municipal a accepté l'offre de concours (participation) des riverains pour la réalisation d'une extension du réseau d'eau sur la RD56.

Cette extension permet de raccorder 7 habitations existantes disposant de ressources privées de qualité et disponibilité précaires. Sans la participation de ces administrés et l'obtention d'une subvention, l'extension du réseau n'aurait pas pu avoir lieu.

Sur les 7 administrés contactés, 6 ont proposé l'offre de concours.

2) Travaux projetés

Réfection et entretien de la voirie communale

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal a voté un budget pour :

a) Les réparations localisées de couches de surfaces par emplois partiels à l'émulsion de bitume sur :

- Le chemin des Banquets
- Le chemin du Roucas
- Le chemin de Maguelonne.

b) Réparation par emploi de béton bitumeux à chaud sur :

- Reprise du plateau traversant sur la RD56
- La rue de la Fontaine (110 m2 restant)
- Le chemin des Réservoirs
- Le chemin d'accès au parking des Trailles
- Le chemin du Roumagoua (60 m2).



c) Création d'un parking face à l'épicerie et réfection partielle de la chaussée cours Saint-Louis

D'autre part, le Conseil Municipal a prévu, si obtention de subvention, la création d'un parking avec des emplacements pour quatre véhicules dont un pour handicapés ainsi qu'un emplacement pour cyclos sur le cours Saint-Louis face à l'épicerie et une réfection partielle (300 m2) par emploi de béton bitumeux sur le cours Saint-Louis depuis le rond-point jusqu'au plateau traversant.

► De source sûre vous publie...

Nous souhaitons créer un espace dédié à vos écrits : proposez-nous vos articles Recettes délicieuses ou atypiques, portraits de fameux Vauginois ou fameuses Vauginoises, histoires et anecdotes du village... et nous les lirons en comité de lecture afin de faire des choix et pouvoir vous publier.

Merci pour vos envois !

► Joies et peines

► Cadre de vie

Nos 60 millions d'amis et tous les autres !

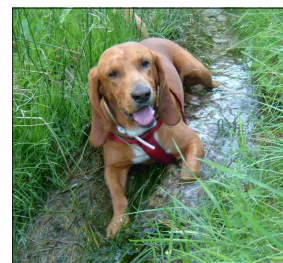
Les français sont connus pour être complètement accrocs à Médor, Minette ou Bubulle et nous sommes champions d'Europe avec une population de 61,6 millions d'animaux de compagnie dont 36,4 millions de poissons, 10,7 millions de chiens et 7,8 millions de chats (article du figaro.fr de mai 2011). Vaugines ne fait pas exception à la règle mélangeant une population de chats, chiens et autres compagnons faisant partie de notre vivre ensemble.

« la loi régleme nte l'errance et la divagation des chiens et chats »

Propriétaires d'animaux, soyons responsables

Nous avons la chance d'habiter un village sympathique où les échanges sont facilités et où le fait d'avoir un animal renforce souvent les liens sociaux. Cependant ces côtés plaisants ne doivent pas faire oublier quelques règles de civisme.

Tout d'abord, pensez à vous munir de sacs pour ramasser les déjections de vos animaux afin de conserver un cadre de vie agréable pour tous. Ensuite, la loi régleme nte l'errance et la divagation des chiens et chats (voir ci-dessous **). Enfin, pour les maîtres irresponsables ou les vacanciers « distraits », il est bon de rappeler ici que l'abandon (comme la maltraitance) est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amendes.



Chien perdu sans collier ? Divagation, errance, fugue, perte ou abandon

La loi est très claire concernant la divagation des animaux domestiques. Pour le chien, il est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son maître, s'il n'est plus à portée de voix et à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable. Pour le chat, s'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations et à plus de 1000 mètres de son domicile. Le Maire est tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre il peut demander la capture et la mise en fourrière des animaux.

Si vous êtes propriétaire d'un animal, veillez à l'accompagner lors de ses sorties, à le garder en laisse lors des manifestations publiques, à vous assurer qu'il ne représente pas un danger pour les personnes que vous serez amené à rencontrer et, pourquoi pas, à l'identifier avec une médaille. Pour rappel, l'identification des animaux domestiques par tatouage et/ou puçage est obligatoire en France depuis 1999 pour les chiens et 2012 pour les chats (depuis 2011 la puce électronique est devenue la règle).

Si vous avez perdu votre animal ou si vous en trouvez un, le site de la Fondation 30 millions d'amis donne de nombreux conseils : <http://www.30millionsdamis.fr/communaute/perdu-trouve/>.

En cas de perte, contacter immédiatement la Société Centrale Canine et la fourrière la plus proche.

Pour Vaugines, il s'agit de la SPA Vaclusienne -
route de Fontaine de Vaucluse
84800 L'Isle sur la Sorgue – 04 90 38 07 89.

La population des chats haret s

Ces chats domestiques redevenus sauvages vivent complètement ou partiellement de façon sauvage.

Souvent issue de vagues d'abandon, cette population de chats peut parfois créer des désagréments. Afin de mieux la réguler, des actions de stérilisation de ces chats, avant remise en liberté, sont pratiquées grâce à l'engagement de personnes volontaires (qui assurent également la subsistance alimentaire de ces chats) et avec le soutien de la SPA.



Le nourrissage non contrôlé des chats errants est à éviter car c'est un facteur d'augmentation de cette population de chats, la reproduction étant liée à la quantité de nourriture disponible.

Il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de **20 000 descendants en 4 ans** (voir article sur <http://www.30millionsdamis.fr/la-fondation/nos-combats/en-finir-avec-leuthanasie-des-chats-errants/?L=0>) !

Quid des animaux sauvages ?

La faune sauvage est juridiquement traitée de façon très différente des animaux domestiques. En général, si vous trouvez un animal sauvage, il s'agit soit d'un jeune soit d'un animal « en détresse ». Attention, il n'est pas toujours nécessaire d'intervenir. Dans tous les cas, le bon réflexe est de contacter le Centre de soins à la faune sauvage le plus proche de l'endroit où vous vous situez. La commune de Vaugines a la chance d'être très proche du **Centre de Buoux** qui est joignable sept jours sur sept au 04 90 74 52 44 (voir également les fiches conseils sur :

<http://paca.lpo.fr/soins-animaux/conseils>). et le prospectus disponible en mairie.

Pour le reste du territoire français, consulter le site de l'Union Française des Centres de Sauvegarde : <http://uncs.chez.com/>.

(**) « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation (CE, 10 avril 1996, Consorts Falquet). » Source : http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=8240&TYPE=ACTU

► Garde d'enfants

Les modes de garde pour vos petits bambins sur notre territoire. Faisons le point ensemble.

LA CRECHE ASSOCIATIVE « Les Minots » à CUCURON accueille chaque jour jusqu'à 23 enfants, de 2 mois et 1/2 à 4 ans. L'accueil des enfants de plus de 4 ans peut s'effectuer à des conditions particulières : occasionnellement dans la mesure des places disponibles et hors vacances scolaires et mercredi.

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30.

Ce mode de garde est possible grâce à un partenariat passé entre la commune de Vaugines et la structure. Partenariat courant jusqu'en 2015.

Vous pouvez les contacter au 09 54 01 99 17
Montée du Château vieux - 84160 CUCURON



La commune a un quota de 2.5 temps plein.

Lors du pointage avec madame Blandine SCHIETS, directrice, en date du 09 septembre 2014, nous pouvons vous indiquer que la crèche accueillera pour cette nouvelle rentrée scolaire, 4 familles vauginoises pour un quota de 2.4 temps plein.

Le quota pour 2014/2015 est atteint. Mais un autre mode de garde peut vous être proposé ...

LE RELAIS PARENTS – ASSISTANTES MATERNELLES à CADENET (dit RPAM)

En date du 12 septembre, nous avons pu rencontrer madame CHABAUD, référente au RPAM, à la Maison de la Petite Enfance de Cadenet, Chemin Bel Air, afin de faire le point sur les différents services proposés.

Vous pouvez vous mettre en relation avec cette personne au 06 60 10 52 76, le mardi et jeudi de 9H à 19H.

Elle tient à votre disposition une liste à jour des assistantes maternelles agréées par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) dans les villages aux alentours et sur Pertuis.

Ce relais a pour vocation de vous épauler dans vos démarches administratives. Ce n'est ni un service juridique, ni un service comptable. Mais il joue le rôle de tuteur, car vous - parents - devenez employeur.

Mais la Maison de la Petite Enfance à Cadenet est également un lieu d'accueil enfants-parents. Attention, ce n'est pas un mode de garde.

Cette espace dit « La bulle », est un lieu où les enfants peuvent jouer et rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes. C'est également un espace de discussions entre parents et de rencontre avec une équipe professionnelle de la « Petite enfance » à l'écoute.

C'est gratuit.

Tout enfant de 0 à 6 ans, accompagné d'un adulte (parent ou non) peut venir à « La bulle ». Les futurs parents sont les bienvenus.

Horaires d'ouverture de « La bulle » pour 2014-2015

En période scolaire

Mardi de 15H30 à 18H

Jeudi de 14H30 à 17H

Vendredi de 10H à 12H (une fois par mois jusqu'à 13H30 pour partager un repas – dernier vendredi du mois ou vendredi avant les vacances scolaires).

Pendants les vacances scolaires

Seulement le premier mardi

Pendant les vacances de Toussaint, février et printemps.

Contactez, Malika MAROTTE au 06 64 64 22 94.

Mme OCCELLO Laurence, adjointe aux affaires sociales - CCAS - Petite enfance - Associations

Madame CHAULLIER Hélène, conseillère Petite enfance - CCAS

► Octobre rose

OCTOBRE ROSE, 21^{ème} édition : Campagne de lutte contre le cancer du sein.

Chaque année, le ministère des Affaires sociales et de la Santé et l'Institut national du cancer lancent Octobre rose, mois de mobilisation contre le cancer du sein.

Le cancer du sein reste le premier cancer chez la femme et concernera une femme sur 8 au cours de sa vie.

La campagne Octobre rose a pour objet de rappeler l'importance du dépistage organisé, recommandé tous les deux ans à partir de 50 ans, et de répondre à toutes les questions des femmes sur le sujet.

Informer – Partager – Communiquer – Vaincre

Dans notre département et notre région, de nombreux acteurs institutionnels et associatifs se mobilisent pour relayer cette campagne.

Pour plus de renseignements

www.codes84.fr

www.ligue-cancer.net

ADCA 84



► Subventions aux associations

La municipalité a décidé de maintenir au même niveau que 2013 son soutien en faveur du monde associatif. Nos associations contribuent à la vitalité de notre village et concourent au développement d'un lien fort entre nos concitoyens.

Suite aux conseils municipaux des 26 juin et 11 septembre 2014, les subventions de fonctionnement ont été allouées comme suit :

Associations	2013	2014
Comité des fêtes de Vaugines	8 000 euros	8 000 euros
Bibliothèque « Lire à Capello »	2 000 euros	2 000 euros
Office du Tourisme	1340.40 euros (50 % de la taxe de séjour 2012)	1687.50 euros (50 % de la taxe de séjour 2013)
Centre Culturel Cucuron Vaugines	400 euros	400 euros
Les Amis de l'Eglise St Barthélemy	1 000 euros	
Association des parents d'élèves de l'école de Vaugines	300 euros	
Amicale des Sapeurs Pompiers de Cucuron	500 euros	
Appel Durance Tchad	300 euros	
	13 840.04 euros	12 087.50 euros

Les associations « Les Amis de l'Eglise St Barthélemy », des parents d'élèves, « Amicale des Sapeurs Pompiers », « Appel Durance Tchad » n'ont pas déposé de dossier pour 2014, contrairement à l'année dernière.

Ceci explique la baisse de 12.67 % du total des subventions allouées pour cette année.

Le service des attributions des subventions aux associations est en restructuration. Désormais, il sera demandé aux associations de retirer un dossier type, en mairie de Vaugines, dès la fin de l'année civile 2014 et de faire parvenir vos demandes de subvention 2015, avant le 28 février 2015.

Mme OCCELLO Laurence, déléguée auprès des Associations.

► Repas à domicile

Suite à l'article passé dans le journal « De Source Sûre » de juin 2014, certaines personnes âgées se sont fait connaître en mairie (un couple et une personne seule).



Afin de soulager votre quotidien, nous vous rappelons que pour les personnes âgées ou handicapées, il est possible de faire acheminer à votre domicile des repas adaptés (à différents régimes).

Le but de cette enquête est de mutualiser vos demandes auprès de plusieurs organismes et de les mettre en concurrence. D'apporter une réponse, la plus adaptée possible à vos critères.

Par conséquent, nous faisons un dernier appel afin de recenser toutes vos demandes :

- repas adapté à un régime particulier (diabétique, allergies ou intolérance alimentaire)
- périodicité de votre demande (tous les jours de la semaine, 1 ou 2 fois par jour, pendant les vacances scolaires également)

Faites-vous connaître en mairie

► Manifestations 2014

OCTOBRE		
4	Amis de St Barthélemy	Eglise de Vaugines : Concert Chœur de Thélème à 16h
5	Comité des fêtes	Repas de rue (rue des grottes)
16	Bibliothèque	« livres coup de cœur »
18	Bibliothèque	Causerie sur « la récolte et la conservation des graines »
NOVEMBRE		
8	Amis de St Barthélemy	Eglise de Vaugines : conférence à 18h par Jean VIARD sociologue
9 au 16	Maison commune	Exposition « 14 - 18 la grande guerre »
15	Bibliothèque	Conférence sur « les oubliés de 14 - 18 »
20	Bibliothèque	« livres coup de cœur »
24 au 15 déc	Bibliothèque	« destination grand Nord » exposition et animations inter bibliothèques
DECEMBRE		
14	Amis de St Barthélemy	Eglise de Vaugines : concert de Noël « Kaliange sisters »
18	Bibliothèque	« livres coup de cœur »
	Comité des fêtes	Marché de Noël et animations

► Offre de recrutement

La commune recherche un Agent de recensement – disponible de janvier à fin février 2015 – qualités requises : rigueur organisationnelle - aisance relationnelle - devoir de discrétion - permis de conduire et véhicule.
Adressez vos candidatures dès à présent à Monsieur le Maire

► Environnement

Adieu hirondelles, guêpiers, circaètes...

L'automne arrive doucement provoquant les grands rassemblements et départs des migrants. Elle hâte également les préparatifs de tous ceux qui font le choix du grand repos. Malgré les apparences, cette période d'endormissement de la nature est très active.



Guêpiers, rolliers, circaètes, percnoptères, martinets, petit-ducs..., toutes ces magnifiques espèces qui font la richesse de nos milieux et suscitent souvent chez nous un grand émerveillement sont sur le départ ou déjà parties. Après être venues se reproduire chez nous, avoir fait de grandes réserves de nourriture et s'être regroupées, toutes ces espèces (et bien d'autres non citées ici) entreprennent le grand voyage de retour vers l'Afrique qui leur permettra de passer l'hiver au chaud.

Au chaud, certes, mais l'important pour elles n'est pas là ! Majoritairement insectivores (ou bien se nourrissant de reptiles comme le Circaète), ces espèces migrent car leur source de nourriture disparaît chez nous en hiver, et non pas parce qu'elles ne supportent pas le froid comme on l'imagine parfois.

Pour les migrants c'est le grand départ

Ceux qui restent peuvent compter sur nous !

Balcons, jardins, grands terrains agricoles sont autant de lieux où la faune sauvage peut trouver refuge pour passer les rudesses de l'hiver.

A partir des premiers froids, qui interviennent en général à la mi-novembre chez nous, vous pouvez commencer à nourrir les oiseaux en installant des mangeoires, en village comme à la campagne. Attention, des maladies peuvent se transmettre entre oiseaux via le lieu de nourrissage, il est important de veiller à le garder propre. Toute l'année, les oiseaux sont contents de trouver des points d'eau (mise à disposition d'une coupelle pour boire et se baigner), qui doivent eux aussi être tenus propres (attention aux larves de moustiques dès les premières chaleurs). Dès que le printemps est de retour, vers la mi-mars, il est important de stopper le nourrissage pour que les oiseaux retrouvent l'instinct de chasse entraînant celui de la reproduction... Pour les passionnés, ces points de nourrissage sont de formidables points d'observations si l'on sait être discret.

Pour aider ceux qui entament le grand sommeil, c'est maintenant !

Pour beaucoup de petits mammifères comme les hérissons ou les loirs, le début de l'automne est un moment d'intense activité avant une longue période d'hibernation. Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'écureuil roux n'hiberne pas et les grands froids peuvent lui être fatals. Ils passent son hiver à continuer sa vie d'écureuil, mais il peut également, lorsque le froid est trop vif, se cacher au chaud pendant plusieurs jours dans son nid où il vivra des réserves amassées en automne. Certains entament même une migration vers des régions aux hivers plus cléments.

A l'automne, c'est donc le plein boum et la grande chasse à l'aliment pour faire grimper les stocks et faire du gras ! Vous pouvez aider ces espèces en leur mettant à disposition de la nourriture. Pour les écureuils, disposez votre trop plein de noisettes dans les arbres où ils aiment se promener (et loin des routes qui sont un vrai danger pour tous ces petits animaux). Pour le hérisson, des croquettes pour chats ou des petits morceaux de viande peuvent convenir.

Attention, si vous utilisez des produits chimiques dans votre jardin comme de l'anti-limace, il est préférable de ne pas attirer la faune chez vous, les hérissons, par exemple, risqueraient de consommer des limaces empoisonnées et de mourir.

Attention également lors des manipulations des tas de bûches ou des tas de feuilles qui sont autant de refuges pour ces hibernants.



